



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

AP n° 2023-EP-224-IC

**ARRETE PORTANT PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation environnementale concernant
le Parc éolien La Grande Contrée sur le territoire de CHARLEVILLE
présentée par la SEPE La Grande Contrée**

**Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'environnement et notamment son livre V ;
VU les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-24 du Code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques ;
VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
VU la demande présentée le 25 janvier 2021 par la SEPE La Grande Contrée, filiale de la Société OSTWIND dont le siège social est situé 1 rue de Berne - 67300 SCHILTIGHEIM en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien La Grande Contrée » composé de 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Charleville, ressortissant aux installations classées par référence à la rubrique n° 2980-1 A de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
VU les documents annexés à cette demande ;
VU l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 5 janvier 2023 ;
VU le rapport de l'inspection des installations classées constatant la recevabilité de la demande en date du 16 avril 2023 ;
VU la décision n° E23000069/51 de Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, désignant Madame Ginette BINET comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard CHEVALIER comme commissaire enquêteur suppléant ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC du 20 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien La Grande Contrée » sur le territoire de la commune de Charleville, présentée par la SEPE La Grande Contrée ;
VU les demandes d'un usager et de l'exploitant qui suggèrent de prolonger l'enquête publique suite à l'incomplétude du dossier d'enquête sur le site www.marne.gouv.fr au premier jour d'ouverture de l'enquête publique ;
VU que cette incomplétude partielle a été corrigée dès le deuxième jour de l'enquête publique, soit le 10 novembre 2023.

CONSIDERANT la demande du commissaire enquêteur de prolonger la durée de l'enquête publique de 5 jours afin que la population bénéficie d'un délai supplémentaire pour prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale et s'exprimer pleinement sur ce projet.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental du territoire de la Marne.

ARRETE :

Article 1^{er} : Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Charleville, à une enquête publique sur le projet susvisé, présenté par la SEPE La Grande Contrée, filiale de la société OSTWIND dont le siège social est situé 1 rue de Berne - 67300 SCHILTIGHEIM, référencée sous le SIRET n° 428 604 318 00041, **prévue initialement du jeudi 9 novembre 2023 au samedi 9 décembre 2023 et prolongée jusqu'au jeudi 14 décembre 2023 à 17h inclus.**

Article 2 : Une permanence supplémentaire sera assurée par Madame Ginette BINET, désignée en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie de Charleville, **le jeudi 14 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures.**

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2023-EP-131-IC demeurent inchangées.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Marne, Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Bannay, La Noue, Mondement-Montgivroux, Bergères-sous-Montmirail, La Villeneuve-lès-Charleville, Montmirail, Boissy-le-Repos, Lachy, Morsains, Broyes, Le Gault-Soigny, Oyes, Champguyon, Le Thoult-Trosnay, Sézanne, Charleville, Les Essarts-lès-Sézanne, Soizy-aux-Bois, Corfélix, Mécringes, Talus-Saint-Prix, Esternay, Moeurs-Verdey et Vauchamps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, à l'inspection des installations classées, au pétitionnaire et au commissaire enquêteur.

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Bannay, La Noue, Mondement-Montgivroux, Bergères-sous-Montmirail, La Villeneuve-lès-Charleville, Montmirail, Boissy-le-Repos, Lachy, Morsains, Broyes, Le Gault-Soigny, Oyes, Champguyon, Le Thoult-Trosnay, Sézanne, Charleville, Les Essarts-lès-Sézanne, Soizy-aux-Bois, Corfélix, Mécringes, Talus-Saint-Prix, Esternay, Moeurs-Verdey et Vauchamps procéderont à l'affichage en mairie du présent arrêté ainsi que de l'avis de prolongation de l'enquête publique à réception et jusqu'à la fin de l'enquête publique. A l'issue, ils dresseront un procès-verbal des formalités d'affichage et une copie de l'arrêté sera conservée en mairie aux fins d'information de toute personne intéressée qui, par ailleurs, pourra en obtenir une copie sur demande à la Direction départementale des territoires de la Marne.

Le pétitionnaire procédera à l'affichage de l'avis de prolongation de l'enquête publique à réception et jusqu'à la fin de l'enquête sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

La prolongation de l'enquête sera également annoncée dans deux journaux d'annonces légales, dans le département de la Marne, au plus tard à la date de fin initiale de l'enquête, soit le 9 décembre 2023.

Le même arrêté ainsi que l'avis de prolongation de l'enquête publique seront diffusés pour information sur le site internet des services de l'État dans la Marne pendant une durée minimale de 4 mois (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE- Autorisation- Domaine éolien > Parc éolien la Grande Contrée).

Fait à Châlons-en-Champagne, le **28 NOV. 2023**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,**



Raynald VICTOIRE